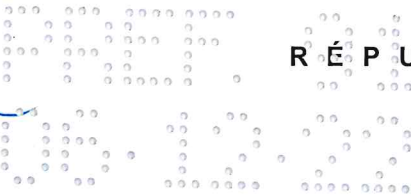




Saintry
SUR SEINE



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S I

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Séna

N° DEC-2022/60

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT AVEC MG RECEPTION RELATIF
A LA PRESTATION TRAITEUR POUR LE BANQUET DES SENIORS QUI SE
DEROULERA LE VENDREDI 6 JANVIER 2023 A SAINTRY-SUR-SEINE**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat proposé par la société MG RECEPTION ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec la société MG RECEPTION (*sise 391 rue du Bois de Fourche - 45700 PANNES*), pour la prestation traiteur du Banquet des Seniors qui se déroulera le vendredi 6 janvier 2022 sur la commune de Saintry-sur-Seine ;

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la prestation est de 5 154 € H.T (*cinq mille cent cinquante-quatre euros*) soit 5 699,40 € T.T.C (*cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante cents*) sur la base de 150 personnes ;

ARTICLE 3 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 1^{er} décembre 2022

Décision affichée le :

15 DEC. 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

